

Commission des normes du travail

M35N67  
E88  
1999/2000  
QL  
P. gov.

---

# ÉTUDE DES CRÉDITS

## 1999-2000

---

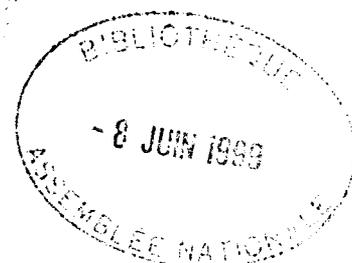
**Demande de renseignements  
particuliers**



**COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL****ÉTUDE DES CRÉDITS 1999-2000****RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE****LISTE DES QUESTIONS**

La liste contient cinquante-quatre questions. La Commission des normes du travail est concernée par une d'entre elles.

	<b>PAGE</b>
26 a) Évolution du nombre de dossiers traités par les services juridiques de la Commission des normes au cours des trois dernières années.	3
b) Évolution du volume de dossiers traités par procureurs.	
c) Nombre de décisions rendues par les tribunaux :	
- en faveur du travailleur,	
- en faveur de l'employeur.	
d) Évolution du pourcentage de règlements hors cour conclu au cours des trois dernières années par les services juridiques de la Commission.	
e) Montant versé par la Commission au ministère du Travail pour le financement du Commissaire du travail au cours des trois dernières années.	



**COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL**

**ÉTUDES DES CRÉDITS 1999-2000**

**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**26a) ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS PAR LES SERVICES JURIDIQUES DE LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES**

L'évolution du nombre de dossiers traités par les services juridiques de la Commission des normes du travail au cours des trois dernières années				
SUJET	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Dossiers reçus :				
Dossiers pécuniaires (recours civils)	2 889	3 042	3 238	3 218
Pratiques interdites (122)	628	659	804	750
Congédiements sans cause juste et suffisante (124)	**	**	1139	1197

**\*\* Les données relatives à la représentation des dossiers de congédiement sans cause juste et suffisante sont disponibles seulement pour l'année 1997-1998 et 1998-1999. Ces dossiers, avant le 20 mars 1997, n'étaient pas référés et traités par les affaires juridiques.**

## COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

## ÉTUDES DES CRÉDITS 1999-2000

## RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

## 26b) ÉVOLUTION DU VOLUME DE DOSSIERS TRAITÉS PAR PROCUREUR

L'évolution du volume de dossiers traités par procureurs				
SUJET	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
<b><i>Dossiers en main au 31 mars</i></b>				
- dossiers pécuniaires (recours civils)	3276	3 581	3 729	4 093
- pratiques interdites (122)	537	659	596	812
- congédiements sans cause juste et suffisante (124)	**	**	**	978
<b>TOTAL</b>	<b>3813</b>	<b>4 240</b>	<b>4 325</b>	<b>5 883</b>
<b><i>Dossiers reçus</i></b>				
(pécuniaires + 122 + 124)	3 517	3 701	5 181	5 165
<b>TOTAL (en main + reçus)</b>	<b>7 330</b>	<b>7 941</b>	<b>9 506</b>	<b>11 043</b>
÷ Nombre de procureurs	÷17	÷17	÷22	÷26
<b>DOSSIERS TRAITÉS PAR PROCUREUR</b>	<b>431</b>	<b>467</b>	<b>432</b>	<b>424</b>

\*\* Les données relatives à la représentation des dossiers de congédiement sans cause juste et suffisante (124) sont disponibles seulement pour l'année 1998-1999. Ces dossiers, avant le 20 mars 1997, n'étaient pas référés et traités par les affaires juridiques.

## COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

## ÉTUDES DES CRÉDITS 1999-2000

## RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

## 26c) NOMBRE DE DÉCISIONS RENDUES PAR LES TRIBUNAUX EN FAVEUR DU TRAVAILLEUR, EN FAVEUR DE L'EMPLOYEUR

Le nombre de décisions rendues par les tribunaux				
- en faveur des travailleurs				
- en faveur de l'employeur				
SUJET	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
<b>Décisions favorables au travailleur :</b>				
- Plaintes pécuniaires (recours civils)	614	759	1 050	1 016
<b>Décisions favorables à l'employeur :</b>				
- Plaintes pécuniaires (recours civils)	19	16	23	16
<b>Décisions du commissaire</b>				
- Plaintes pour pratiques interdites (122)	*	122	110	93
- Plaintes pour congédiements sans cause juste et suffisante (124)	**	**	**	76

\* Les données relatives aux dossiers de pratiques interdites sont disponibles pour les années 1996-1997, 1997-1998 et 1998-1999. Pour l'année 1995-1996, elles étaient comptabilisées dans un autre système et selon une méthode et des critères différents, donc non comparables.

\*\* Les données relatives à la représentation des dossiers de congédiement sans cause juste et suffisante sont disponibles seulement pour l'année 1998-1999. Les premières auditions ont débuté en janvier 1998. Ces dossiers, avant le 20 mars 1997, n'étaient pas référés et traités par les affaires juridiques.

## COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

## ÉTUDES DES CRÉDITS 1999-2000

## RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

## 26d) ÉVOLUTION DU POURCENTAGE DE RÈGLEMENTS HORS COUR CONCLU AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES PAR LES SERVICES JURIDIQUES DE LA COMMISSION.

L'évolution du pourcentage de règlements hors Cour conclu au cours des trois dernières années par les services juridiques de la Commission				
SUJET	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Plaintes pécuniaires (recours civils)	1 868 (57%)	1 863 (52%)	2 172 (58%)	2 115 (58%)
Plaintes pour pratiques interdites (122)	*	211	467	403
Plaintes pour congédiements sans cause juste et suffisante (124)	**	**	**	516

\* Les données relatives aux dossiers de pratiques interdites sont disponibles pour les années 1996-1997, 1997-1998 et 1998-1999. Pour l'année 1995-1996, elles étaient comptabilisées dans un autre système et selon une méthode et des critères différents, donc non comparables.

\*\* Les données relatives à la représentation des dossiers de congédiement sans cause juste et suffisante sont disponibles seulement pour l'année 1998-1999. Ces dossiers, avant le 20 mars 1997, n'étaient pas référés et traités par les affaires juridiques.

**COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL****ÉTUDE DES CRÉDITS 1999-2000****RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

26e) MONTANT VERSÉ PAR LA COMMISSION AU MINISTÈRE DU TRAVAIL  
POUR LE FINANCEMENT DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL DU TRAVAIL AU  
COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES.

<b>Montant versé par la Commission au Ministère du travail pour le financement du Commissaire général du travail au cours des trois dernières années.</b>		
<b>1996-1997</b>	<b>1997-1998</b>	<b>1998-1999</b>
2 000 000 \$	2 650 000 \$	3 050 000 \$

